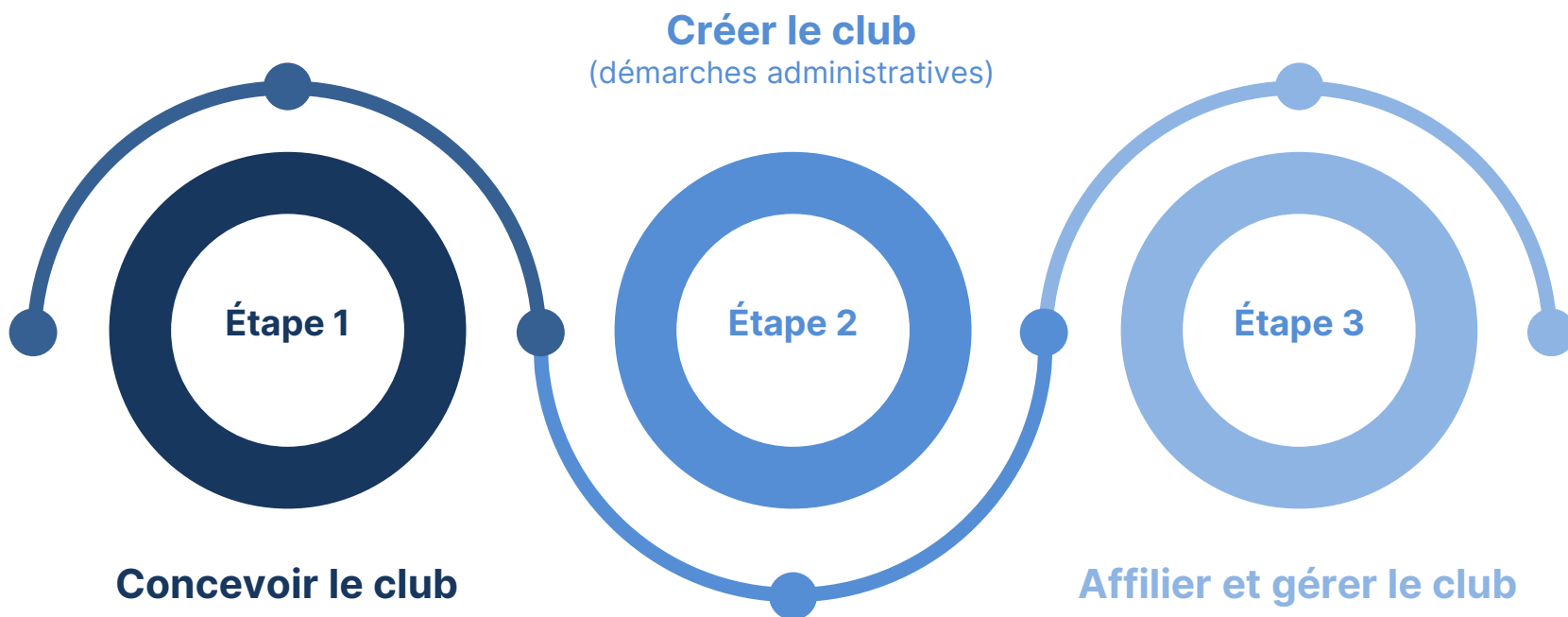




CRÉER MON CLUB FFME

SOMMAIRE



PRÉAMBULE – POURQUOI CRÉER MON CLUB ?

- ◆ **Partager un projet** autour des disciplines proposées par la FFME
- ◆ **Structurer** l'organisation de la pratique sportive (école d'escalade, compétition, loisir, découverte...)
- ◆ **Développer** des projets sportifs et humains stimulants
- ◆ **Créer** une dynamique sportive dans votre quartier / ville
- ◆ **Encourager** le bénévolat et la transmission de l'esprit associatif



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

[Lien vers la
plateforme DLA](#)

**GUIDE PRATIQUE DE
L'ASSOCIATION**

[Guide d'aide à la
création et la gestion
d'une association](#)



SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, SOLIDAIRE
ET RESPONSABLE

Liberté
Égalité
Fraternité

[Créer, gérer et
développer son
association](#)



Guid'Asso
Réseau national d'appui

[Localisez le centre le
plus proche de chez
vous.](#)

01

CONCEVOIR LE CLUB

L'association

Le projet de club

Quelques conseils
préliminaires

01 L'ASSOCIATION

Définition : l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité (ici sportive) dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle repose sur **3 principes** :

- ◆ La liberté contractuelle
- ◆ La gestion est dite « désintéressée »
- ◆ La mise en commun des connaissances



[La loi](#)

Deux personnes sont nécessaires d'un point de vue **légal pour créer une association (7 en Alsace Moselle)**.

Les membres du bureau rédigent les statuts établissant les règles de fonctionnement de l'association.

Président(e)

Trésorier(e)

Secrétaire général(e)



[Plus d'informations](#)



[Les outils](#)



[Formation e-learning : dynamiser l'équipe dirigeante](#)



02 LE PROJET DE CLUB

Définition, objectifs et outils

Le projet associatif est le fil conducteur de la vie du club.

- ◆ Une carte d'identité de votre association
- ◆ Un moteur de votre structure organisationnelle et de vos actions
- ◆ Un cap / un acte fondateur
- ◆ Des valeurs défendues...

Pourquoi rédiger son projet associatif ?

- ◆ Fédérer tous les membres de votre association autour d'une dynamique commune : facteur d'identité collective et d'héritage
- ◆ Servir de base à l'élaboration des « statuts de l'association »
- ◆ Définir les besoins matériels de l'association
- ◆ Élaborer un premier projet d'activités et d'un projet de budget
- ◆ Donner du sens et rendre lisibles ses actions en formalisant la manière d'agir
- ◆ Rechercher des financements, bénéficier d'appui et ressources de réseaux
- ◆ ...



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

[Lien vers la plateforme DLA](#)

[Formation e-learning](#)

[Présentation du RDV FFME](#)

QUELQUES CONSEILS PRÉLIMINAIRES

La gestion d'une association exige qu'un certain nombre de conditions soient remplies :

- ◆ **La participation de dirigeants et d'animateurs**
- ◆ **Des plages horaires suffisantes** pour permettre aux membres du club de se retrouver et de pratiquer leurs activités
- ◆ **L'implantation du club sur un territoire** de façon à devenir un acteur local. Ce territoire peut être une commune, une communauté de communes...

Pour un bon fonctionnement, **il est indispensable que des premiers contacts** soient établis notamment avec :

- ◆ **La mairie** – demande de créneaux de pratique, aide financière et matérielle, positionnement sur des événements locaux, etc.
- ◆ **Le comité territorial de la FFME** – premier lien avec le réseau fédéral et appui de proximité.



02 CRÉER LE CLUB

L'assemblée générale
constitutive

La rédaction des statuts

Les démarches
administratives

01 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Objectif : adopter les statuts et élire les premiers dirigeants du club

L'ordre du jour de l'AG constitutive peut être le suivant :

- 1. Le projet de club et son projet de budget**
2. Lire tous les **articles des statuts**. Chaque disposition est clairement votée :
 - ◆ Le nom du club
 - ◆ Le lieu du siège social
 - ◆ L'objet
 - ◆ Le nombre de membre du comité directeur
 - ◆ La composition du bureau avec au minimum : 1 Président 1 Secrétaire et 1 trésorier
 - ◆ Le montant de la cotisation
3. Proposer et lire le règlement intérieur et le faire valider
- 4. Élire le comité directeur** (le groupe des membres fondateurs est dissout)



L'assemblée générale constitutive autorise l'ouverture d'un compte bancaire ou postal et délègue la signature, en général, au Trésorier et au Président.



À prévoir

- ◆ **Une fiche de présence des participants**
- ◆ Une fiche sur le vécu dans les activités de montagne et d'escalade et les attentes
- ◆ **Un registre officiel à pages numérotées** (un grand cahier dont on numérote les pages fait l'affaire), sur lequel seront consignés les statuts, le nom des premiers responsables et par la suite les changements qui interviendront
- ◆ **Un registre ordinaire** sera ouvert le jour de l'assemblée générale constitutive. Il contiendra **les procès-verbaux de toutes les assemblées générales et du comité directeur** (c'est le cahier-mémoire de votre club)



Conseils : informer les habitants de la commune du projet d'association et inviter toutes les personnes intéressées :

- ◆ Panneaux d'affichage municipaux,
- ◆ Forum des associations
- ◆ Articles dans les journaux,
- ◆ Interviews dans la radio locale...



02 LA RÉDACTION DES STATUTS

Composition et outils

◆ Le titre exact et complet de l'association

- ◆ Sa dénomination
- ◆ L'objet et les buts qu'elle se propose
- ◆ L'adresse de son siège social
- ◆ La durée qu'elle se fixe (limitée ou illimitée)

◆ La composition de l'association

- ◆ Les droits et obligations des membres
- ◆ Les conditions d'admission
- ◆ Les différentes catégories de membres
- ◆ Le respect de la liberté d'adhésion et de retrait
- ◆ Les démissions, exclusions, radiations

◆ Les organes de délibérations et d'administration ainsi que la fréquence de leurs réunions

- ◆ Assemblée générale ordinaire
- ◆ Assemblée générale extraordinaire
- ◆ Conseil d'administration ou Comité Directeur (l'élection du comité directeur doit être faite par l'Assemblée Générale des membres composant l'association).

◆ Les ressources et le patrimoine de l'association - préciser que tous les membres doivent verser une cotisation



- ◆ [Statuts de club proposés par la FFME](#), à compléter en adaptant à votre club.
- ◆ [Conseil pour la création d'une section de club](#)



Les membres fondateurs peuvent également décider de rédiger **un règlement intérieur** qui précise le fonctionnement interne de l'association. C'est le code de conduite au sein de l'association.

1

Réaliser ou compléter le document de déclaration d'une association

2

Compléter le dossier de toutes les pièces demandées (statuts, enveloppe)

3

Remplir l'imprimé d'insertion au journal officiel

4

Envoyer le dossier complet à la **préfecture** (ou sous-préfecture) **de votre département** (ou au tribunal d'instance en Alsace Moselle ou à la préfecture de police à Paris)



[Plus d'informations](#)

03

AFFILIER ET GÉRER LE CLUB

S'affilier à la FFME

Pourquoi s'affilier le club à la
FFME

Tarif des affiliations 2023-
2024

Rendre opérationnel le
fonctionnement de
l'association

Animer le club

Gérer financièrement le club

01 POURQUOI S’AFFILIER À LA FFME



[Plus d'informations](#)

Entrer dans la famille montagne escalade

AVOIR DROIT AUX SUBVENTIONS

PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES

Bénéficiaire d'équipements sportifs de qualité

Bénéficiaire du soutien du Comité Départemental et/ou Régional pour des actions spécifiques (administratif, logistique et/ou financier).

BÉNÉFICIAIRE D'UNE ASSURANCE

Bénéficiaire de conseils et aides au développement

Bénéficiaire d'une image jeune, dynamique, conviviale dans le monde de la montagne et de l'escalade.

ACCÉDER AUX FORMATIONS



02 S’AFFILIER À LA FFME



[Espace structure ffme.fr](https://www.espacestructureffme.fr)



QU’EST-CE QUE L’AFFILIATION ?

- ◆ Des droits pour le club
- ◆ Des obligations découlant du statut de membre de la FFME
- ◆ Une adhésion aux principes édictés par le « code moral et valeurs fédérales »

L’affiliation se traduit par la conclusion d’un contrat entre le club et la fédération*.



Pourquoi affilier son club à la FFME ?

LES DOCUMENTS À FOURNIR

L’affiliation se fait via un [formulaire en ligne](#). Le club doit transmettre les documents suivants :

- ◆ Statuts de l’association : [cas particulier section](#)
- ◆ Règlement intérieur (si section de club)
- ◆ [Récépissé](#) préfectoral de création
- ◆ Publication au JO
- ◆ RIB du club
- ◆ Mandat SEPA (à envoyer par mail à licence@ffme.fr)



[Statuts types](#)



[Mandat SEPA](#)



DOCUMENTS À SIGNER EN LIGNE

[Contrat club](#)

Contrat d’engagement républicain

03 TARIF DES AFFILIATIONS 2023 - 2024



[Espace structure ffme.fr](http://Espace%20structure%20ffme.fr)

Conformément à la décision de l'Assemblée générale fédérale du 16 avril 2023, **les tarifs de l'affiliation pour la saison 2023 – 2024 sont les suivants :**

Type de structure	Tarif 2023 - 2024
De 0 à 99 licenciés*	80,00 €
De 100 à 300 licenciés*	150,00 €
Plus de 300 licenciés*	250,00 €
Établissement affilié	250,00 €
Membre associé	250,00 €

***Nombre de licenciés au 31 août de la saison précédente.**

RENDRE OPÉRATIONNEL LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Afin d'assurer le fonctionnement du club, veillez aux points suivants :

- ◆ [Assurer son club](#)
- ◆ Gérer son budget (slide suivante)
- ◆ Soigner la communication
- ◆ Soigner l'accueil des adhérents
- ◆ Écouter ses adhérents
- ◆ Former ses dirigeants et ses cadres
- ◆ Éviter les conflits externes



[Plus d'informations](#)



05 ANIMER LE CLUB

Les temps fort d'une association affiliée à la FFME

La vie des clubs se structure autour de grands temps forts au cours de l'année. Vous trouverez ci-dessous quelques idées. Soyez créatifs pour donner envie aux licenciés et aux bénévoles de vous rejoindre !

LES TEMPS FESTIFS ET PROMOTIONNELS	LES COMPÉTITIONS ET CHALLENGES	LES TEMPS INSTITUTIONNELS
<ul style="list-style-type: none">◆ Portes ouvertes◆ Fête du club◆ <u>Semaine olympique et paralympique</u>◆ <u>Journée olympique</u>◆ Soirées bénévoles◆ ...	<ul style="list-style-type: none">◆ Compétitions locales◆ Compétitions régionales◆ Compétitions nationales◆ Stages◆ Sorties◆ ...	<ul style="list-style-type: none">◆ L'Assemblée générale◆ Séminaire◆

06 GÉRER FINANCIÈREMENT LE CLUB

Bien gérer financièrement son club permet un bon **fonctionnement des activités quotidiennes et le développement de nouveaux projets**. Une bonne gestion financière passe par l'utilisation **de différents outils** :

- ◆ **des outils de prévision**, notamment le budget prévisionnel ;
- ◆ **des outils de contrôle** comme le bilan, le compte de résultat ou le tableau de bord, qui nécessitent de tenir une bonne comptabilité dont les comptes sont fiables et à jour.

Un budget prévisionnel permet d'anticiper les dépenses et les recettes de son organisation et aide à prendre les meilleures décisions en fonction des objectifs fixés tout en assurant le bon fonctionnement du club.

Structure du budget prévisionnel :

- ◆ Les dépenses :
 - Charges fixes (loyers, salaires, abonnements)
 - Charges variables (frais évènementiels, frais de transports, achats)
- ◆ Les recettes :
 - Exemples de recettes : cotisations, subventions publiques, sponsoring, boutique,
- ◆ Bon à savoir : Un budget prévisionnel est censé être à l'équilibre

Intérêts pour le club :

- ◆ De prendre des décisions fiables,
- ◆ D'éviter les coûts inutiles,
- ◆ De mettre en place des objectifs et trouver les meilleurs moyens pour les atteindre
- ◆ Une valorisation auprès des partenaires
- ◆ D'obtenir des subventions/ financements
- ◆ De développer de nouveaux projets



[Pourquoi faire un budget prévisionnel ? \(Helloasso\)](#)



[Pour info' : modèle économique des clubs sportifs fédérés \(CNOSF\)](#)

CONTACT UTILE

APPUI CLUB

Niveau national - service Vie Territoriale : territoire@ffme.fr

Niveau départemental : votre comité territorial de référence

FORMATIONS

Niveau national - service formation : formation@ffme.fr

Niveau régional : votre ligue de référence

